

# SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trente novembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 novembre, s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

**Étaient présents :** COURARI Jean-Claude, LIEGE TALON Martine, BUJON René, MARTIN Sébastien, MAILLOCHAUD Sylvie, MIRault Martine, DENZLER Nathalie, COURLIT Jean-Michel, THABAUD-GONCALVES Nathalie, POURBAIX Baptiste, MALLOIRE Aurélie, TARDIEUX Émilie, BURÉ Nicolas, MÉNOIRE Jean-Paul, LAVAUD Stéphane

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Nicolas BURÉ

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

**Pour le budget de la commune**, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, décide de procéder au vote des modifications suivantes :

### Fonctionnement dépenses

|  |            |
|--|------------|
| Chapitre 042 compte 6811 "Dotations aux amortissements" :          | + 901,00 € |
| Chapitre 023 compte 023 "Virement à la section d'investissement" : | - 901,00 € |

### Investissement recettes

|   |           |
|---|-----------|
| Chapitre 021 compte 021 "Virement de la section d'exploitation" : | -901,00 € |
| Chapitre 040 compte 28041582 "Autres groupements" :               | +901,00 € |

**Pour le budget de la commune**, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, décide de procéder au vote des modifications suivantes :

### Investissement dépenses

|  |              |
|--|--------------|
| Chapitre 21 compte 21311 opération 98 "Travaux de bâtiments" :     | + 1 000,00 € |
| Chapitre 21 compte 21311 opération 144 "Mise aux normes des ERP" : | - 1 000,00 € |

**Pour le budget du lotissement de la Croix du Merle**, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, décide de procéder au vote des modifications suivantes :

### Fonctionnement dépenses

|  |              |
|--|--------------|
| Chapitre 042 compte 71355 "Variation de stocks de terrains aménagés" : | + 1 300,00 € |
| Chapitre 011 compte 6045 "Achats d'études (terrains)" :                | + 1 300,00 € |

### Fonctionnement recettes

|  |              |
|--|--------------|
| Chapitre 042 compte 71355 "Variation de stocks de terrains aménagés" : | + 1 300,00 € |
| Chapitre 70 compte 7015 "Vente de terrains aménagés" :                 | + 1 300,00 € |

### Investissement dépenses

|  |              |
|--|--------------|
| Chapitre 040 compte 3555 "Terrains aménagés" : | + 1 300,00 € |
|--|--------------|

### Investissement recettes

|  |              |
|--|--------------|
| Chapitre 040 compte 3555 "Terrains aménagés" : | + 1 300,00 € |
|--|--------------|

## LOYERS DE LA LICENCE IV

Vu la crise sanitaire du COVID-19,

Vu les fermetures obligatoires des bars restaurants,

Considérant qu'il y a lieu d'aider les commerces durant cette période.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de ne pas facturer, au restaurant LE GUEZ'T, la location de la licence IV pendant les mois de la fermeture administrative liée au covid-19.

## **CONVENTION D'UTILISATION D'UN TERRAIN POUR LA PRATIQUE DE LA «CLASSE DEHORS»**

Dans le cadre de la pratique de la «Classe Dehors», l'école Jean CAILLAUD de Balzac souhaiterait utiliser la parcelle cadastrée section AD N°141 appartenant à la commune et propose de signer une convention d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 pour et 6 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION ET LE SUIVI PIEZOMETRIQUE**

La Région Nouvelle-Aquitaine est maître d'ouvrage d'un réseau de suivi du niveau des nappes sur le territoire de Poitou-Charentes.

Ce réseau permet de suivre l'évolution des ressources dans le temps (évolutions annuelles et interannuelles), notamment avec le réchauffement climatique qui se profile.

La Région souhaite signer, avec la commune, une convention de mise à disposition d'un terrain pour y implanter et exploiter une station de mesures, permettant le suivi des nappes d'eaux souterraines.

Cette station, serait située au lieu-dit Vouillac en bordure de la parcelle cadastrée section AB n°12.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Journal «Vivre à Balzac» :
  - Format : Champniers et Dirac séduisants mais A4 plié plus lisible plus pratique
  - Fond :
    - \* Dossier : définir les grands thèmes liés à l'actualité (rentrée scolaire, aménagements des fêtes, crise sanitaire...)
    - \* Actualités : travaux, culture avec focus sur évènement (Mars en Braconne), bibliothèque (animation)
    - \* 1 page «Agenda» (intégrant les dates)
    - \* Création d'une rubrique «Bien vivre dans mon Environnement» qui agrégera tous les articles : brûlage, air, eau, nuisances sonores, déchets et y ajouter des articles nature type faune et flore caractéristiques de la commune (article Charente Nature), fleurissement, Terre Saine, valorisation du métier d'agriculteur
    - \* Création d'une rubrique « Santé- Solidarité » : CCAS, liens avec habitants, crise sanitaire (Covid), installation d'un professionnel, registre plan d'urgence, canicule
    - \* Rubrique «Vie associative» dont Jumelage
    - \* Rubrique «Vie municipale» : budget, grands projets, focus, La Poste
    - \* Rubrique «Jeunesse» (automne = école, printemps= Asbamavis)
    - \* A débattre : rubrique «Patrimoine, Histoire, Tourisme» : à mettre prioritairement sur Internet avec 1 page présentant tous les gîtes, le château, les fontaines, les porches, les fours à pain, le site archéologique
- La rencontre avec le Président de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême, prévue le 21 janvier 2021, se déroulera en trois temps :
  - 14h30 à 15h30 avec Monsieur le Maire,
  - 15h30 à 16h30 avec le bureau municipal,
  - 16h30 à 17h30 avec le conseil municipal.
- Les services techniques ont ré-engazonné le terrain de football avec le matériel de la commune de Vindelle. Il est actuellement interdit d'accès.
- Pendant les vacances de Noël, le chalet bois sera monté à coté de l'ancien restaurant scolaire.
- La création d'un nouveau site internet coûterait entre 2500€ et 4500€. L'hébergeur actuel (SOS DATA) serait conservé.
- Suite à la rencontre avec les institutrices, une réunion sera organisée avec le personnel communal de l'école, les institutrices et les élus.
- La prochaine réunion de la commission finance aura lieu le lundi 14 décembre 2020 à 19h30.